

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 366 G : Subvention (5.000 euros) à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police de Paris (14^e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris Siégeant en formation de Conseil départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée au titre de 2016 à l'Œuvre des Orphelins de la Préfecture de Police de Paris (N° SIMPA 74141, dossier 2016-01309), située 9, boulevard du Palais, 75004 Paris.

Article 2 : La dépense sera imputée à la rubrique 51 Famille et Enfance, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34006, du budget de fonctionnement de 2016 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO